



Termes de Référence

Audit financier externe du programme triennal 2018-2021

UN AVENIR AU PAYS DES FALAISES

Programme de préservation et de développement économique
des falaises au Burkina Faso



Août 2019

TABLE DES MATIERES

1. DETAILS DU PROJET	2
2. LE PROGRAMME	2
3. OBJET DE L'AUDIT	2
4. METHODOLOGIE	4
5. DELAI DE CONSULTATION	5
6. LIVRABLES & RESULTATS ATTENDUS	5
7. DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES	6
8. MONTANT DE LA PROPOSITION FINANCIERE	6
9. COORDONNEES	6
10.1 RÈGLES DE NATIONALITE ET D'ORIGINE	7
10.2 CRITERES DE RECEVABILITE	7
10.3. CRITERES DE SELECTION	7
10.4. CRITERES D'ATTRIBUTION	7
10.5. GRILLE D'EVALUATION	8
10.6. FORMAT DE LA DEMANDE ET DÉTAILS À FOURNIR	8
10.7. SOUMISSION DES CANDIDATURES	9
10.8. LANGUE OPERATIONNELLE	9
10.9. CALENDRIER DES PROCESSUS D'OFFRES	9

1. DETAILS DU PROJET

NOM DU PROJET	Un Avenir au Pays des Falaises
ZONE DU PROJET	Pays : Burkina Faso Villes, régions : Région des Hauts-Bassins (capitale : Bobo-Dioulasso) et Région des Cascades (capitale : Banfora) Zone des falaises (entre Bobo-Dioulasso et Banfora) : 60 km de long pour plus de 1 000 km ²
PARTENAIRES DU PROJET	AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme) Tétraktys - Association de coopération pour le développement Local des espaces naturels Kuru Kofé
N° DE CONTRAT AFD	CBF 1333 01 Z
DUREE DU PROJET	36 mois : du 1 ^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2021
BUDGET DU PROJET ET FINANCEMENTS	744 756 euros, financés à 43,71% par l'AFD

2. LE PROGRAMME

Résumé du projet :

« Un Avenir au Pays des Falaises » est un programme de développement rural mené par les associations AFRAT, Kuru Kofé et Tétraktys, dans la zone des falaises de la région des Hauts-Bassins et des Cascades au Burkina Faso. Le patrimoine des Falaises est au cœur de ce programme comme vecteur de développement économique, de lien social et de gouvernance territoriale. La protection et la valorisation des patrimoines sont ici conçues comme le socle de la promotion économique et sociale des communautés locales.

Objectif global : Contribuer au développement économique et à la préservation du territoire des falaises

Objectifs spécifiques :

- 1) Préserver et valoriser les ressources et les patrimoines
- 2) Impulser de nouvelles activités économiques sur le territoire
- 3) Consolider la gouvernance locale

3. OBJET DE L'AUDIT

Contexte de l'audit :

Démarré en novembre 2018, grâce à un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour une durée de 36 mois, le projet « Un Avenir au Pays des Falaises » est en cours d'exécution et ce, jusqu'en octobre 2021. Une première réunion de cadrage est attendue au début du programme. Puis, l'audit est réalisé en fin de programme.

- Pays de la mission d'audit : France
- Lieu : Autrans-Méaudre en Vercors
- Supervision : AFRAT
- Bailleurs : AFD, coopération décentralisée et autres bailleurs

Résultats attendus de l'audit financier :

L'audit financier du projet ne se limite pas à un simple rapprochement de pièces comptables. **Son objectif est de contrôler l'emploi des fonds alloués au projet, conformément aux obligations conventionnelles et à son objet propre, dans le respect du Guide des Procédures de l'AFD.** L'enjeu est d'améliorer la qualité et la consistance de l'information produite par les membres du consortium, vérifiée par l'auditeur et transmise à l'AFD.

L'objectif de l'audit financier est de **permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle sur l'utilisation des moyens financiers à la clôture des 3 années du programme, ainsi que sur l'utilisation des fonds reçus, les activités rémunératrices, les dépenses effectuées et les systèmes de contrôle et de justification des fonds.** Il s'agira aussi **d'analyser les méthodes de gestion et suivi financiers entre les membres du consortium de mise en œuvre du programme.**

Le consortium AFRAT-KuruKofé-Tétraktys souhaite placer cet audit dans une démarche de contrôle et de renforcement des compétences des équipes. L'étendue de l'audit porte sur l'ensemble des dépenses effectuées par l'ensemble des partenaires dans le cadre du programme « Un Avenir au Pays des Falaises » du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2021.

Cet audit financier aura donc pour objectifs de :

- Vérifier la complétude des dossiers (tableaux financiers, pièces justificatives,...) ;
- S'assurer de la conformité légale et administrative des dépenses au regard des règles nationales et communautaires en vigueur ;
- Contrôler que les dispositions incluses dans la convention de subvention avec l'AFD sont respectées ;
- Contrôler que les dispositions incluses dans le Guide de procédure SPC/DPO de l'AFD sont respectées ;
- Vérifier la correspondance des enregistrements comptables avec les documents justificatifs détenus par le bénéficiaire et les partenaires menant les opérations ainsi que l'exhaustivité des documents justificatifs ;
- Vérifier la conformité de la nature des dépenses imputées au projet et de leur date de réalisation avec la convention de subvention (éligibilité des dépenses déclarées) ;

- Vérifier la cohérence entre l'utilisation ou l'objectif d'utilisation des financements et l'utilisation décrite dans la demande de subvention ;
- Vérifier le respect des lois locales et des procédures d'appel d'offres ;
- Vérifier l'absence de double financement

4. METHODOLOGIE

L'auditeur proposera une méthodologie pour mener à bien l'audit proposé, notamment :

- les principales phases de l'audit avec les objectifs et la durée correspondants
- la participation des partenaires du projet au processus
- les méthodes et outils d'analyse

Bien que l'auditeur soit libre dans sa méthodologie, l'audit doit nécessairement se réaliser en deux temps :

- **1er temps : réunion de cadrage**

Cette réunion doit permettre aux membres du consortium de renforcer les procédures internes indispensables au respect de leurs obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur.

Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations aux membres du consortium.

Lors de la réunion, les points suivants seront abordés :

- Les obligations contractuelles de l'AFRAT auprès de l'AFD au titre de la convention
- Le périmètre et la nature du projet
- La nature des partenariats dans le cadre du projet
- Les modalités de passation des marchés
- Le dispositif de financement du projet
- Les modalités de traçabilité financière et comptable

La réunion fera l'objet de la rédaction d'une note de cadrage par l'auditeur qui présentera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

Il s'agit d'une intervention ponctuelle de l'auditeur en début de projet. Ce dernier n'interviendra ensuite qu'en fin de projet pour la réalisation de l'audit financier.

- **2ème temps en fin de projet triennal : réalisation et restitution de l'audit financier**

- Mission de vérification de l'auditeur : entretiens approfondis avec les parties prenantes du projet en fonction des besoins (équipe projet en France (AFRAT – TétraktyS), commissaire aux comptes de l'AFRAT, service comptable de l'AFRAT, l'équipe projet au Burkina Faso (Kuru Kofé) par entretien Skype et téléphonique...)
- Réunion de restitution avec les parties prenantes du projet à Grenoble/Autrans pour discuter des premières observations / analyses de l'auditeur.
- Formulation de recommandations

5. DELAI DE CONSULTATION

La première étape, et notamment le rendu de la note de cadrage, doit être réalisée avant fin décembre 2019.

La deuxième étape, et notamment le rendu du rapport d'audit, doit être réalisée avant fin décembre 2021.

6. LIVRABLES & RESULTATS ATTENDUS

Sous la supervision de l'équipe projet, l'auditeur devra fournir les éléments suivants :

1/ Une note de cadrage suite à la réunion de cadrage

La note de cadrage sera validée par l'auditeur et les membres du consortium au plus tard 2 semaines après la réunion de cadrage.

2/ Un rapport d'audit à l'issue du programme

Un rapport d'audit en version initiale sera soumis par l'évaluateur, au plus tard 2 semaines après son audit. Les membres du consortium procéderont à une première lecture du rapport initial et apporteront leurs commentaires que l'évaluateur prendra en compte avant de rendre la version finale de son rapport, maximum une semaine après retours/commentaires des membres du consortium.

Le but du rapport :

- Présenter les conclusions de l'auditeur
- Présenter les recommandations

Format du rapport :

Le rapport sera clair, synthétique et dénué d'ambiguïté. Il permettra de comprendre :

- la finalité et l'objet de l'audit,
- les modalités de conception et de conduite de l'audit,
- les éléments de preuve obtenus,
- les conclusions tirées de ces éléments de preuve,
- les recommandations et les enseignements découlant de ces conclusions.

La structure du rapport final sera composée de la manière suivante :

- a. Une page de couverture mentionnant le nom de l'auditeur, le titre du rapport, les logos de l'AFD et des autres financeurs le cas échéant, du consortium technique, les dates de l'audit et l'indication que le rapport a été produit à la demande des membres du consortium et sur financement de l'AFD et que l'exposé du rapport reflète strictement les opinions de l'évaluateur.
- b. Une table des matières
- c. Un résumé reprenant les principales conclusions et recommandations (2 pages max)
- d. Un rapport narratif (20 pages max)
- e. Un audit financier commentant les enregistrements, systèmes et contrôles comptables, la bonne utilisation des moyens financiers sur le terrain, la bonne justification des fonds, des recommandations d'amélioration des systèmes de gestion comptable et financière lorsque des faiblesses particulières ont été identifiées au niveau des systèmes et contrôles

- f. Une conclusion
- g. Un tableau présentant les principales recommandations et des indications pour leur mise en œuvre
- h. La liste de vérification audit complétée (voir annexe 1 du formulaire de candidature)
- i. Les annexes techniques : elles contiendront les termes de référence, les références et autres sources d'informations, la liste des personnes rencontrées et tout autre document jugé pertinent par l'auditeur.

Le rapport sera rédigé en français et soumis en version informatique et papier.

Il sera d'abord soumis en version informatique et remis sous format papier en trois exemplaires strictement identique à la version finale au plus tard 1 semaine après les retours de l'équipe projet.

7. DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

L'appel d'offres comprend :

- Le présent document (Termes de référence et procédures de l'appel d'offre)
- Le formulaire de candidature technique et les annexes

8. MONTANT DE LA PROPOSITION FINANCIERE

La valeur maximum du contrat est de 6 000€ - six mille euros - (TVA Inclus).

9. COORDONNEES

- **Madame Eva Saint-Aman, Chargée de projet Développement des territoires - AFRAT**
Email : eva.saintaman@afrat.com; Tel : 04 76 95 35 08
- **Madame Mathilde Popineau, Chargée de programmes internationaux - TETRAKTYS**
Email : mathilde.popineau@tetraktys-ong.org ; Tel : 04 38 70 02 14

10. ANNEXE : PROCEDURES DE L'APPEL D'OFFRE

10.1 RÈGLES DE NATIONALITE ET D'ORIGINE

Les financements octroyés par l'AFD sont totalement déliés depuis le 1er janvier 2002. L'AFD finance tous marchés de travaux, fournitures, équipements, prestations intellectuelles (consultants) et autres prestations de services, sans considération de la nationalité de l'attributaire (ni de celle de ses fournisseurs ou sous-traitants), sauf en cas d'embargo international. Cette décision concerne non seulement les "Pays dits Moins Avancés" (PMA), en application de la Recommandation du CAD de l'OCDE 4 du 20 avril 2001 sur le déliement, mais également la totalité des autres Etats étrangers où intervient l'AFD.

10.2 CRITERES DE RECEVABILITE

Seules les candidatures répondant aux critères d'admissibilité suivants seront évaluées :

- La date limite de soumission des candidatures a été respectée ;
- La candidature est complète ;
- Le format du formulaire est respecté ;
- Le candidat a signé la Déclaration d'intégrité (si consortium, tous les membres du consortium ont signé la Déclaration d'intégrité).

10.3. CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. Dans le cas de candidatures soumises par un consortium, ces critères de sélection seront appliqués à l'ensemble du consortium, sauf indication contraire. Les critères de sélection ne seront pas appliqués aux personnes physiques et aux entreprises unipersonnelles lorsqu'elles sont sous-traitantes.

Statut juridique du candidat :

- Le candidat a un statut juridique et ne présente pas la candidature en tant que personne physique (formulaire de candidature, tableau 1)

Capacité professionnelle et technique du candidat :

- Le candidat compte au moins une personne parmi son personnel spécialisée dans la réalisation d'audits financiers, l'associé signataire doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables (formulaire de candidature, tableau 2)
- Le candidat applique des standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS...) (formulaire de candidature, tableau 2)
- Les personnels associés disposent d'au moins trois ans d'expérience dans la réalisation d'audits financiers et notamment d'audits projets financés par les bailleurs publics français (formulaire de candidature, tableau 3)
- Le candidat possède au moins trois expériences démontrées dans l'audit de projets associatifs / de coopération internationale (formulaire de candidature, tableau 4).

10.4. CRITERES D'ATTRIBUTION

Les candidatures seront évaluées en trois phases distinctes :

1. Les candidatures seront analysées selon les critères de recevabilité (paragraphe 3). Toute candidature ne respectant pas ces critères sera automatiquement rejetée.
2. Lors de la deuxième phase, le comité d'évaluation évaluera l'offre technique en utilisant les critères de qualité suivants :
 - Qualité de la méthodologie proposée (30 pts)
 - Plan de mission, planning d'intervention, programme et temps de travail (15 pts)
 - Personnel affecté ayant des expériences professionnelles dans la réalisation d'audits financiers (15 pts)
 - Personnel affecté ayant des expériences professionnelles dans la réalisation d'audits financiers de programmes financés par l'AFD (20 pts)
 - Personnel affecté ayant des expériences professionnelles dans la réalisation d'audits financiers de programmes internationaux pluri-financeurs (20 pts)

Toute candidature n'atteignant pas le seuil technique de 75 sur 100, est automatiquement rejetée.

3. Dans un troisième temps, la proposition financière sera évaluée. L'offre financière sera notée sur 20 points. Elle devra indiquer clairement la répartition des coûts par type de dépense. La candidature ayant le prix total le plus bas reçoit 20 points financiers.

Toute candidature ne respectant pas le montant maximal du contrat sera automatiquement rejetée.

Pour le résultat final de l'offre, le meilleur rapport qualité-prix est établi en pesant la qualité technique sur le prix en utilisant la pondération suivante : – Qualité technique : 80% – Prix : 20%

10.5. GRILLE D'EVALUATION

La grille d'évaluation suivante sera utilisée pour évaluer les applications :

CRITERE	MAXIMUM
Qualité de la méthodologie proposée	30 points
Plan de mission, planning d'intervention, programme et temps de travail	15 points
Personnel affecté ayant des expériences professionnelles dans la réalisation d'audits financiers	15 points
Personnel affecté ayant des expériences professionnelles dans la réalisation d'audits financiers de programmes financés par l'AFD	20 points
Personnel affecté ayant des expériences professionnelles dans la réalisation d'audits financiers de programmes internationaux pluri-financeurs	20 points
TOTAL SCORE	100 points

10.6. FORMAT DE LA DEMANDE ET DÉTAILS À FOURNIR

Les candidatures doivent être soumises au moyen du formulaire de candidature standard annexé à l'appel d'offres, dont le format et les instructions doivent être scrupuleusement respectés.

10.7. SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard par mail le 19/05/2019 à :

- **Madame Eva Saint-Aman, chargée de projet Développement des territoires - AFRAT**
Email : eva.saintaman@afrat.com
ET
- **Madame Mathilde Popineau, Chargée de projets internationaux - TETRAKTYS**
Email : mathilde.popineau@tetraktys-ong.org

Veuillez indiquer la référence suivante en objet de votre e-mail : “Audit financier pour le programme AFD/CBF 1333 ».

Les demandes soumises par d'autres moyens ne seront pas prises en compte.

En soumettant une candidature, les candidats acceptent de recevoir une notification électronique des résultats de la procédure.

10.8. LANGUE OPERATIONNELLE

Toutes les communications écrites relatives à cette procédure d'appel d'offres et à ce contrat doivent être en français.

10.9. CALENDRIER DES PROCESSUS D'OFFRES

	DATE	HORAIRE
Date limite de soumission des offres	20/10/2019	minuit
Date d'échéance pour l'évaluation des offres techniques	31/10/2019	-
Notification d'attribution	04/11/2019	-
Signature du contrat	Avant le 31/10/2019	-
Date de démarrage	Fin 2019	-